



REGLEMENT DU 38^{EME} ROTARY TOUR DU BOUCHON DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026

1 HORAIRES

- 10 h 10 course Enfants ouverte aux jeunes de 6 ans à 11 ans, 800 m.
10h 30 course Familles (ouverte à tous à partir de 12 ans) 3000 m
11 h 00 Rotary Tour du Bouchon " course de 7000 m à partir de 16 ans

ITINERAIRE : Voir annexes

2 DEPART et ARRIVEE

Rue de la République à Troyes, jugée jusqu'à 12 h

3 ORGANISATION

Par le Rotary Club Troyes Val de Seine, le service des sports de la ville de Troyes et les juges arbitres du Comité de l'Aube d'Athlétisme.

4. INSCRIPTIONS

Recommandée sur le site internet : <https://www.rotary-tourdubouchon.fr> **dès son ouverture** ou physiquement Place de l'Hôtel de Ville à TROYES, **samedi 3 OCTOBRE de 9 heures à 18 heures et dimanche matin jusqu'à 10 h.**

La clôture des inscriptions sur le site internet est fixée au vendredi 2 octobre 2026 à 18 h

5. TARIFS

L'inscription sur internet est au tarif de **10 euros** par personne pour le **7 km**, les autres parcours sont gratuits.
Paiement possible par carte sur le site

Les inscriptions du samedi place de l'Hôtel de ville à Troyes seront au tarif de 10 €

Le paiement se fait soit en espèces soit par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Rotary Tour du Bouchon, contre remise du dossard.

6. PARTICIPATION DES CONCURRENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les concurrents au 7 km règlent l'inscription à 10 euros.

Déficient visuel : Guide et concurrent sont indissociables, un seul guide par concurrent, le guide porte un dossard sans puce avec l'inscription GUIDE au feutre, seul le concurrent porte le dossard/puce.

Concurrent en fauteuil : Le port d'un casque et de gants est obligatoire, les fauteuils équipés d'un pédalier relèvent de la FFCyclisme et sont donc interdits sur les courses du Tour du Bouchon.

Concurrent en joëlette : 6 assistants au maximum, la joëlette doit partir en queue de course, seul le concurrent porte le dossard/puce. Les assistants portent chacun un dossard sans puce.

Les guides et assistants doivent, comme le concurrent fournir un QR code du Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 12 mois.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale, dans ce cas le QR code du Parcours Prévention Santé n'est pas nécessaire.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Les certificats médicaux ne sont plus acceptés (Cf. loi sport du 2 mars 2022 applicable obligatoirement au 1^{er} septembre 2024)

Après vérification de la licence, du PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de 12 mois pour les majeurs ou de l'autorisation parentale pour les mineurs.

Le Club Rotary Troyes Val de Seine s'engage à respecter la réglementation en vigueur

Les coureurs sont autorisés à participer avec leur licence : **FFA, FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**, sur laquelle doit apparaître une mention de non contre-indication à la course à pied. Les autres licences ne seront pas acceptées

Les dossards pourront être retirés place de l'Hôtel de ville à Troyes **le samedi 3 OCTOBRE de 9h à 18h et le dimanche avant la course.**

8. CLASSEMENT

Pas de classement pour la course de 800 m et pour celle de 3000 m

Classement 3 premières Filles et 3 premiers garçons pour la course de 7000 m

Chronométrage par puce électronique

Handisports : une médaille et un classement récompenseront le premier de chaque catégorie.

9. RECOMPENSES

800 m et 3000 m, pas de récompense. Un diplôme sera remis aux enfants qui le souhaitent.

7000 m, une médaille pour les trois premières femmes, les trois premiers hommes de la course « Rotary Tour du Bouchon » et le premier de chaque catégorie handisport.

Remise d'un trophée et de coupes sur le podium, par le Monsieur le Maire ou par son représentant.

10. SECURITE et SANTE

Elle est assurée d'une part par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Aube (ADPC 10) en liaison avec un médecin désigné par le Rotary Troyes Val de Seine, et d'autre part, par les signaleurs désignés par le club, chacun muni d'une chasuble et d'un piquet mobile à deux faces (modèle K10)

Par ailleurs la Police Municipale est présente sur les points stratégiques et ouvre la course.

Les vélos, les poussettes ou autre véhicule sont interdits sur le circuit

Les casques audio et les écouteurs sont interdits pendant la course

Les participants aux différentes courses acceptent d'être contrôlés dans le cadre d'un examen anti-dopage

11. ASSURANCE

Le Rotary Club Troyes Val de Seine a souscrit une assurance responsabilité civile qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs y compris les handisports de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

12. MODIFICATIONS

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs puissent prétendre à une indemnisation ou au remboursement de frais divers.

13. DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

14. **DROIT D'UTILISATION DE L'ADRESSE MAIL**

En indiquant son adresse mail sur le bulletin d'inscription à la course du Tour du Bouchon, le participant accepte de recevoir des messages du Rotary et de ses partenaires : sponsors et médias.

15. **URNE**

Une urne est mise à disposition sur le stand des inscriptions, les sommes recueillies seront reversées à une ou plusieurs associations sociales ou humanitaires locales.

Chaque don, d'un minimum de 2€, recevra un ticket de participation à la tombola.

16. **TOMBOLA**

Une tombola est organisée en fin de matinée par tirage au sort. Un seul lot par gagnant du tirage au sort.

**TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LA PRISE DE CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DU PRESENT
REGLEMENT**